Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_16-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 34

Ayant donné procuration : 9

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
2 juillet 2026

Le 8 juillet 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Adil BOUKLATA pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Charles MINIER pouvoir à Isabelle IMBERT
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Marie-Hélène REIGNIER pouvoir à Pascal CONNEN
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Jennifer LE DU
Maxime DUMOULIN pouvoir à Emma POEDRAS
Cigdem AKTAS pouvoir à Aline LE BOËDEC
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Hervé GUIHARD
Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Didier LE BUHAN

Secrétaire de séance
Emma POEDRAS

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_16-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 8 juillet 2026** **Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ**

Conseil municipal

Délibération

16 - Enedis - Conventions de servitudes - Rue du Combat des Trente

Exposé des motifs

ENEDIS, concessionnaire pour le service public de la distribution d'énergie électrique, intervient sur le territoire de Saint-Brieuc pour la création de nouveaux réseaux et l'entretien des réseaux existants.

Il est proposé d'autoriser le concessionnaire à :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelles concernées (Annexe 3)	Travaux à effectuer
Rue du Combat des Trente	BD 631	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ neuf mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.
Rue du Combat des Trente	BD 633	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ sept mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.

Ces conventions seront sans indemnité, mais le concessionnaire ENEDIS prendra à sa charge les formalités de publication au service de la publicité foncière, ce qui permettra de porter à la connaissance des tiers le tracé des réseaux.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie et notamment les articles L. 323-3 et L. 323-4 ;

Vu les avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 4 mai 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_16-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE ENEDIS à effectuer les travaux suivants :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelles concernées (Annexe 3)	Travaux à effectuer
Rue du Combat des Trente	BD 631	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ neuf mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.
Rue du Combat des Trente	BD 633	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ sept mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.

DIT que ces occupations sont consenties à titre gratuit sous réserve de la prise en charge du concessionnaire des formalités de publication au service de la publicité foncière.

APPROUVE les termes des conventions de servitude à conclure avec ENEDIS.

INVITE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ci-annexées (annexe 1 et 2) et tous les actes afférents.

Présents : 34	Pouvoirs : 9	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Emma POEDRAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	